



Degradation d'un bien public avec voiture

Par **MUDEN**, le 13/11/2016 à 11:22

Bonjour,

J'ai percuté un muret qui protège les poubelle de la ville avec ma voiture et je l'ai endommagé.

J'ai signalé les faits à la police.

Est ce mon assurance voiture qui va payer ? ou ma responsabilité civile ? ou moi ?

je suis assuré au tiers.

Merci

Par **morobar**, le 13/11/2016 à 11:28

Bonjour,

Il faut déposer un constat auprès de votre assureur, qui prendra en charge les dégâts survenus aux infrastructures publiques.

Votre responsabilité civile, au titre de la MRH, n'intervient jamais lorsqu'un véhicule à moteur est en cause.

Par **chaber**, le 13/11/2016 à 11:58

bonjour

d'accord avec Morobar puisqu'il s'agit d'un accident automobile; d'où malus de 25% pour vous

Assuré aux tiers vos dommages ne sont pas pris en charge

Par **MUDEN**, le 13/11/2016 à 12:04

Merci pour vos réponses,
je n'ai jamais eu d'accident responsable et mon dernier accident non responsable à plus de 7 ans, n'est ce pas un gel du bonus ? ou la perte du bon conducteur seulement ?

Par **Lag0**, le 13/11/2016 à 18:37

Bonjour,
Sauf geste commercial de votre assureur, il n'y a que lorsque vous êtes au bonus 50 depuis au moins 3 ans, que le premier accident responsable ne déclenche pas de malus.